

Procès-verbal Conseil d'administration du mercredi 07 juin 2023

Le conseil d'administration de l'ACEF Rives de Paris s'est réuni le mercredi 07 juin 2023 au **80, Bld Auguste Blanqui 75204 Paris Cédex 13 à 18h00**, sous la présidence de Marc Sauvat, président de l'association.

A la demande de Marc Sauvat, président de l'ACEF Rives de Paris, ce conseil d'administration s'est déroulé en présentiel et en visioconférence.

Sur un total de 21 administrateurs :

- 10 puis 9 présents :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------|
| ✓ Marc ADRASTE (visio jusque 19h10) | ✓ Bruno HÉBERT |
| ✓ Brigitte BOISSÉ (visio) | ✓ Patrice LEBAN |
| ✓ Cyril DAUTRICHE | ✓ Pascal LÉPÉE (visio) |
| ✓ Patrick DUCOME (visio) | ✓ Michel PINEAU (visio) |
| ✓ José FERNANDÈS (visio) | ✓ Marc SAUVAT |

- 6 puis 7 pouvoirs :

- ✓ Marc ADRASTE à José FERNANDÈS (à partir de 19h10)
- ✓ Stéphane DENOYELLE à José FERNANDES
- ✓ Jean-Claude KERVOT à Brigitte BOISSÉ
- ✓ Véronique RAOULT SEVERAC à Patrice LEBAN
- ✓ Carmelo STAGNO à Cyril DAUTRICHE
- ✓ Erik VIAN à Bruno HEBERT
- ✓ Marie-Anne VIGLA à Marc SAUVAT

- 2 absents excusés :

- ✓ Catherine TOFFOLON
- ✓ Jean-René THIBAUD

- 3 absents :

- ✓ Foulo BASSE
- ✓ Marc BAYARD
- ✓ Emmanuel DRISS

- Représentants de la banque : Sandrine CACCAMO et Emmanuel REYNIER

Ordre du jour du conseil d'administration initialement prévu :

- 1. Mot du président**
- 2. Approbation du PV du CA du 24 mai 2023**
- 3. Préparation de l'Assemblée Générale Extraordinaire**
 - Adoption des Statuts 2023 ACEF Rives de Paris
 - Changement de siège social (information)
- 4. Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire**
 - Présentation Rapport moral et financier sur l'exercice 2022
 - Présentation des Orientations 2023 : Projet de budget pour l'exercice 2023
 - Renouvellement des membres du conseil d'administration
- 5. Questions diverses**
- 6. Conclusion du CA**

Avec un total de 16 votants dont 10 présents et 6 représentés (pouvoirs) sur un total de 21 administrateurs, le quorum est atteint et la séance peut débuter à 18h00.

L'ordre du jour initialement transmis avec la convocation n'a pas été respecté faute de disposer des documents nécessaires : seul le draft de budget 2023 et le Règlement Intérieur ont pu être étudiés lors de ce Conseil d'Administration.

Les sujets non abordés devront obligatoirement l'être à l'occasion d'un nouveau CA avant les AGE et AGO du 29 juin 2023.

Ordre du jour du conseil d'administration réalisé :

- 1. Mot du président**
- 2. Approbation du PV du CA du 24 mai 2023**
- 3. Point financier : Projet de budget pour l'exercice 2023**
- 4. Point sur les partenaires et le tableau des aides accordées**
- 5. Point sur le nouveau Règlement Intérieur**
- 6. Questions diverses**
- 7. Conclusion du CA**

1. Mot du président

Marc S. souhaite la bienvenue, et s'excuse d'avoir fait décaler au dernier moment la réunion de 17h30 à 18h00 pour raison professionnelle. Il remercie les membres présents et excuse les absents. Il fait part du soutien apporté par tous auprès de Jean-René, en lui souhaitant une meilleure santé.

Ce mois de juin est chargé pour nos partenaires, qui auront beaucoup d'actions réalisées grâce à notre soutien. Leurs retours d'informations et les articles qui en découleront devraient rapidement croître.

En termes d'offres et avantages, il informe les administrateurs du succès rencontré par le spectacle offert aux adhérents par notre ACEF ce dimanche 4 juin et remercie Aïda pour son implication. Marc fait part des remontées positives des adhérents. Le spectacle One-man show de Jean-Luc Lemoine intitulé « BRUT » a remporté un vif succès auprès d'une salle qui a affiché presque complet.

En quasiment une heure, les 450 places gratuites offertes aux adhérents inscrits à notre mailing-list avaient toutes trouvé preneurs. Cependant, seules 400 personnes étaient finalement présentes au spectacle. Un certain nombre de personnes avaient informé de leur désistement, ce qui a permis à Aïda de leur trouver des remplaçants, mais ce ne fut pas le cas pour tout le monde.

Le bilan, à tirer de cette opération, est double :

- Le choix d'une date correspondant à une fête familiale (le 4 juin correspondait à la fête des mères) n'était peut-être pas optimal ;
- La gratuité des billets a pu inciter certaines personnes à ne pas se préoccuper de leur désistement, en ayant réservé par défaut.

Pour la prochaine opération, il est envisagé de mettre en place une somme symbolique de 5 euros la place. Nous ferons également plus attention au choix de la date du prochain événement.

Un système de règlement en ligne devra être mis en place via Aïda.

Marc souhaiterait que les retours des adhérents soient partagés et contactera en ce sens Vanessa R. pour la réalisation d'un article sur ce très bel événement.

2. Approbation du CR du CA du 24 mai 2023

Après connaissance du projet de PV du CA du 24 mai 2023 transmis aux administrateurs plusieurs jours avant la réunion, aucune remarque particulière n'est relevée.

Après délibération, le Conseil d'administration valide le procès-verbal du CA du 24 mai 2023, à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

3. Point financier

✓ Présentation des comptes de l'exercice 2022 :

Notre trésorier José F. n'ayant pas encore reçu la certification des comptes de l'exercice 2022 de la part de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes, leur présentation au CA et leur validation est remise à la prochaine réunion.

Seule information : les comptes 2022 présentent un déficit d'environ 100.000 euros qui ont été puisés dans nos économies pour arriver à l'équilibre.

Pour ce faire, un CA devra avoir lieu juste avant la réunion d'AGE et AGO le 29 juin prochain.

✓ Présentation du budget prévisionnel pour 2023 :

Le document corrigé en séance est mis en annexe du présent PV de réunion.

- En matière de charges d'exploitation, Patrice L. souhaite savoir si la régularisation a bien été faite auprès de la FNAS concernant la somme de 18.000 euros que nous leur devons depuis 2-3 ans : il s'agissait de factures d'honoraires du commissaire aux comptes de notre ACEF, qu'il avait envoyé par erreur à la FNAS.

José confirme le remboursement dans sa totalité au titre de 2022.

Il n'a pas été nécessaire de faire une commande de goodies en 2022 car la précédente effectuée avant Covid a permis de tenir durant près de 2 ans. Pour information, une nouvelle commande de goodies vient d'être faite pour 2023 à hauteur de 12.000 euros (au lieu des 2 000 euros habituels).

Concernant le sujet des achats de T-Shirts et goodies particuliers rentrant dans le cadre d'une demande d'un partenaire, José rappelle la décision prise par le Bureau l'année dernière de l'accepter par défaut si le montant total ne dépasse pas 1 000 euros pour 20 à 30 pièces.

Patrick D. demande d'expliquer le montant de 20.000 euros annuel facturé pour 2022 par la société *Sept-Un-Six* qui est notre prestataire en matière de communication.

Marc répond qu'il s'agit du cumul des prestations prévues contractuellement pour l'administration du site internet de l'ACEF RdP qui a décidé depuis quelques années de se dissocier du site national ACEF géré par la FNAS. Cela a un coût en termes de gestion et de fonctionnement.

Au contrat sont également prévus la confection des 3 Newsletters par an (interviews, reportages...) ainsi que la réalisation d'une vingtaine d'articles concernant certaines actions de nos partenaires ne les écrivant pas eux-mêmes.

Marc propose que le devis et la facture pour 2022 soient fournis en annexe du présent PV pour compléter ses explications.

- En matière de produits d'exploitation, le budget présenté a été réalisé à partir d'une estimation de 50.000 adhérents pour cette année. Les membres du CA proposent de le faire évoluer car les chiffres réels de la fin d'année 2022 dépassaient déjà ce volume.

En date de ce jour, nous aurions 51.410 adhérents selon la Banque et un peu plus pour notre trésorier José F.

Certes, il y a toujours eu un écart entre les chiffres communiqués par la FNAS, le groupe BPCE, la Banque BPRI et notre ACEF, mais il était assez important au 31 décembre 2022 :

- 49.275 adhérents selon BPCE et la FNAS ;
- 51.002 adhérents selon BPRI ;
- 53.742 adhérents selon notre trésorier José F.

Pour Patrice L., cet écart est lié au délai d'intégration des chiffres communiqués par les agences à la Banque, puis à la retransmission au groupe BPCE, avec parfois jusqu'à plusieurs semaines d'écart possibles, alors que les adhésions continuent d'augmenter pendant ce même temps.

Le chiffre réel peut être obtenu à partir des sommes versées sur notre compte bancaire (11 euros par adhésion) selon notre trésorier. Et cette année, c'est la première fois que José F. dispose de chiffres dépassant ceux de BPRI.

Il est donc convenu d'augmenter le budget 2023 en proportion avec le nombre d'adhérents qui pourrait être supérieur à l'estimation initiale.

BPRI propose de le faire monter à 52.000 adhérents au 31 décembre 2023.

José indique qu'il disposait déjà d'un volume supérieur à 53.000 adhérents au 31 décembre 2022 ; il doit donc être encore supérieur en fin d'année 2023. En effet, les nouvelles adhésions dépassent le nombre des attritions (1.286 adhérents auraient quitté en 2022 d'après BPRI, suite à demande d'arrêt du prélèvement automatique annuel, ou simple clôture de compte auprès de la BPRI). Ainsi, José F. propose la projection suivante : 54.000 adhérents pour la fin 2023.

Le budget annuel pour 2023 passe donc de 550.000 euros (50.000 cotisations) à 594.000 euros (54.000 cotisations), auxquels il faudra déduire la part revenant à la FNAS qui était de 1 euro par cotisation jusqu'à présent, mais pourrait augmenter d'un peu plus de 10% si la proposition est retenue durant son AGO de fin juin. Si la motion passe, ce sont près de 60.000 euros qui devront être reversés par notre ACEF à la FNAS en 2023.

Marc propose de revoir la répartition des aides attribuées aux partenaires selon 4 grandes catégories, dont le cumul des enveloppes correspondrait au montant total de 440.000 euros attribués en 2022 :

- Communication : 25.000 euros
- Solidarité : 100.000 euros ;
- Développement : 125.000 euros ;
- Accompagnement des actions partenariales : 190.000 euros.

Pour 2023, le classement des aides attribuées devra être faite selon ces 4 catégories.

Un groupe de travail devra être constitué pour déterminer ce classement pour les 6 premiers mois de l'année, et le Bureau devra s'en inspirer pour les aides à venir.

Marc répond à la question de pouvoir identifier ce qui ressort de la Solidarité : il n'y aura par de retour attendu de la part du partenaire réalisant des actions d'intérêt public.

En revanche, plus difficile de classer le spectacle de ce week-end, correspondant à un événement de l'offre Multi-Avantage Régionale (complétant les offres nationales prises en charge par la FNAS) : Communication ou Développement ?

Les spectacles prévus pour cette année auront un coût total de 10.000 euros (3 000 euros pour le premier, 4 000 euros pour celui de juin, et 3 000 euros pour le prochain qui devrait avoir lieu avant la fin d'année 2023).

Pour mémoire, il est rappelé également la décision prise par le Bureau l'année dernière de pouvoir accélérer la procédure d'attribution d'une aide à un partenaire, sans avoir à attendre la tenue d'une réunion de CA si le montant de la subvention sollicitée est inférieur ou égal à 3 500 euros. Le montant était jusque-là de 2 500 à 3 000 euros.

Le budget prévisionnel 2023 sera à valider par vote du CA lors de la prochaine réunion du 29 juin, en même temps que les autres points financiers.

4. Point sur les partenaires et le tableau des aides accordées

Marc demande de nouveau aux administrateurs de penser à se connecter régulièrement dans la partie qui leur est réservée sur notre site internet, afin de voter dans le tableau des aides aux partenaires. Un certain nombre d'administrateurs semblent ne pas le faire ; voire ne pas encore y être allé depuis le début de l'année car aucun vote n'apparaît les concernant.

Après délibération, le Conseil d'administration valide les montants d'aides proposés par le Bureau pour les demandes des partenaires réalisées jusqu'à fin mai 2023, à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Le trésorier José F. informe le CA qu'il trouve bizarre le fait que le partenaire de l'amicale des policiers de la BAC 93 ait changé dernièrement de compte bancaire au profit de la BNP alors qu'ils viennent de bénéficier d'une subvention de 4.500 euros pour cette année 2023 de la part de notre ACEF.

Des membres de ce même partenaire auraient remercié un autre établissement bancaire que la Banque Populaire Rdp dans un discours réalisé lors d'un récent événement auquel assistait José.

Emmanuel R. (BPRI) va prendre contact avec le président de l'amicale de la BAC93 pour obtenir des explications de sa part et en tiendra informé le Bureau.

5. Point sur les nouveaux Statuts et Règlement Intérieur

✓ Marc indique aux administrateurs que les nouveaux Statuts seront présentés pour validation lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Faute de temps pour procéder à leur relecture en séance, dont la dernière version comporte la correction de quelques coquilles identifiées par Michel et Cyril, ainsi que le rajout de la possibilité de faire les réunions de Bureau et de CA en mode distanciel.

Marc transmettra ce document à l'ensemble des administrateurs pour relecture avant le vote qu'ils auront à faire lors du prochain CA.

✓ Concernant le Règlement Intérieur, Marc remercie également Michel et Cyril pour leur implication et le travail effectué à sa réactualisation : le document n'avait pas évolué depuis 14 ans ! Il y aura dorénavant cohérence avec le contenu de nos Statuts.

Marc procède à la lecture en séance de cette nouvelle version de RI, et demande aux administrateurs s'il y a des questions sur les modifications proposées.

Quelques remarques sont réalisées par les administrateurs, qui sont directement intégrées dans le document présenté en séance.

Faute de temps restant suffisant (fin de CA à 19h30 imposé par la sécurité du lieu), Marc annonce qu'il réalisera lui-même les dernières corrections pour 2-3 paragraphes identifiés.

Parmi les sujets ayant été retouchés en séance :

- Préciser que la carte de membre ACEF des adhérents est dorénavant dématérialisée (à télécharger sur le site de la FNAS) ;
- Conserver l'existence de « membre d'honneur » dans le Règlement Intérieur bien qu'elle ait été supprimée par la FNAS dans nos Statuts.

Les sujets restant à être revus par Marc :

- Rajouter le besoin de mandataires désignés par le CA pour voter en AG de la FNAS. La désignation du président en tant que mandataire par le CA pourrait éventuellement être une solution au problème d'interdiction de vote imposé par la FNAS car il pourrait être « juge et partie » ;
- Retirer l'existence de Correspondants au sein des Partenaires ;
- Retirer la notion de Délégations Régionales depuis que la charge de la gestion et la coordination des actions auprès de l'ensemble des partenaires a été donnée au Vice-Président chargé des Partenariats.

Cyril attire l'attention sur le fait qu'il y aura une distorsion entre les Statuts et le RI pour le sujet de « membre d'honneur » s'ils ne sont évoqués que dans le Règlement Intérieur. Le terme devrait être à minima introduit dans les Statuts pour pouvoir être expliqué plus en détail dans le Règlement Intérieur.

Marc enverra prochainement aux administrateurs la dernière correction des documents de Statuts et de Règlement Intérieur, afin qu'ils puissent être relus par tous et gagner du temps pour le vote qu'ils auront à faire à l'occasion du CA du 29 juin.

A l'issue, les Statuts devraient être adoptés par l'AGE, et le Règlement Intérieur devrait être ratifié par l'AGO.

6. Questions diverses

✓ Un rapide Conseil d'Administration de 30 minutes devra avoir lieu avant les AGE et AGO. Il aura lieu le 29 juin à 17h00 à notre siège social, probablement dans la même salle que pour les AGE et AGO qui suivront. Il est demandé aux administrateurs de respecter les horaires, et si possible arriver un peu en avance pour éviter tout retard de début de séance.

La convocation avec l'ordre du jour, qui devrait correspondre à celui prévu initialement pour aujourd'hui, sera communiquée prochainement aux administrateurs.

✓ Les AGE et AGO se tiendront dans l'amphithéâtre du rez-de-chaussée du siège social (80, boulevard Auguste Blanqui 75013 PARIS).

✓ Un dîner sera offert aux administrateurs après la clôture de l'AGO. Le lieu reste à définir.

✓ Concernant la désignation de mandataires par le CA afin de participer et voter au nom de notre ACEF lors de la prochaine AGO de la FNAS qui aura lieu fin juin à Créteil, Marc propose de revoir le sujet lors du prochain Bureau prévu le 15 juin.

Il retient la proposition faite en séance que le CA puisse le missionner en tant que mandataire, bien qu'aucun vote ne soit réalisé en séance sur ce point.

7. Conclusion du CA

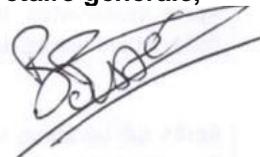
Le Président remercie l'ensemble des membres présents et ceux en visioconférence, puis clôture la séance à 19h30.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'SAUVAT', with a large, sweeping flourish extending to the left.

Marc SAUVAT

La Secrétaire générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'BOISSÉ', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Brigitte BOISSÉ